



# Concrètement, que faire ?

En faisant apparaître une ligne « Élimination des déchets » sur vos devis et en fournissant une preuve d'élimination ou de valorisation, vous :

- RESPECTEZ LA RÉGLEMENTATION.
- SENSIBILISEZ VOS CLIENTS aux coûts de reprise et de traitement des déchets pour les artisans.

## QUELLES SOLUTIONS POUR GÉRER VOS DÉCHETS ?



IDENTIFICATION  
des déchèteries  
pouvant vous accueillir

- Déchets de chantier, FFB
- Ecodrop
- Île-de-France Smart Services  
« Mon réflexe zéro déchet »



COLLECTE  
directement sur site

- Bigbagngo
- Ecodrop
- Les Ripeurs



PLATEFORMES  
dédiées à l'achat/  
revente des matériaux  
et déchets du BTP

- Articonnex
- Backacia
- Cycle-up
- RéaVie



Il existe également d'autres solutions.

## Pour plus de renseignements, CONTACTEZ :

Ville de

☎ 00 00 00 00 00 00

Service



ou CONTACTEZ votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat • [entreprises@crma-idf.fr](mailto:entreprises@crma-idf.fr) • 0806 705 715

